

# URPS INFIRMIERS

OCEAN INDIEN

## NEWSLETTER #7

### EDITO

L'URPS est fière de pouvoir vous offrir sa 7ème newsletter, reflet d'une mandature de 4 années passionnantes à servir et représenter la profession.

De ces 4 années qui ont vu l'URPS Infirmiers s'imposer comme interlocuteur légitime et incontournable de l'ARS, l'Assurance Maladie, l'Ordre Infirmiers et l'Ordre des médecins, vos élus n'ont eu de cesse de se mobiliser, de s'investir et de porter, non seulement tous les projets décidés par l'Assemblée Générale issue des élections de 2016 pour, entre autres, analyser les conditions d'exercice des infirmiers libéraux, permettre une meilleure reconnaissance de leurs compétences et représenter, en tous temps et en tous lieux la profession, mais aussi ceux de l'association inter-URPS, Tip@santé pour promouvoir l'exercice coordonné. En témoignent l'investissement des élus URPS de tous bords sur les projets de CPTS, tous initiés par Tip@santé.

Notre bilan, s'il ne devait se

résumer qu'en quelques mots, repose sur une visibilité accrue, un engagement sur le terrain des élus et la volonté inaltérable de peser dans les débats, initier et porter des projets, gérer les difficultés et agir durant cette courte mais intense période.

Au détour de ces quelques pages, nous avons souhaité vous faire partager nos initiatives et nos actions, au cœur de la crise sanitaire.

Vous l'aurez compris, une URPS, ce sont des élus, un bureau et une chargée de mission.

Je souhaite ici, saluer l'ensemble des élus, qu'ils soient issus de l'un ou l'autre des deux syndicats représentatifs, pour leur engagement et leur volonté de travailler ensemble dans l'intérêt de la profession, malgré les oppositions et les divergences d'opinion.

Le bureau, sans qui rien n'aurait été possible, composé de 6 membres, a assumé sa mission sans coup férir et répondu aux attentes de l'Assemblée.

# URPS INFIRMIERS

OCEAN INDIEN

Je veux particulièrement saluer la rigueur, la vigilance et la probité de notre trésorier, Olivier Brissonnet, qui en sus de son exercice professionnel a géré le budget sur des projets de grande ampleur, veillé à l'indemnisation des professionnels impliqués, des élus et à la régularité des comptes en étroite collaboration avec le cabinet comptable et le commissaire aux comptes, avec objectivité et professionnalisme.

Je salue également, la disponibilité, l'activisme et l'expertise de notre secrétaire, Evelyne Plu qui, tout au long de cette mandature s'est engagée, positionnée sur de nombreux projets et a, toujours avec tact et mesure, représenté notre URPS quand les circonstances le réclamaient.

Je n'oublie pas tous les infirmiers libéraux, non élus mais qui se sont investis sans compter sur de nombreux projets. Je pense, tout particulièrement à Teddy Noel, sur la maison de soins libérale (Maison verte), à Nicolas Bocquelet sur le projet d'astreintes de nuit des IDELS en EHPAD, à Valérie Le Gall sur la CPTS Nord, à Florence Sangare et Fabienne Pitey, infirmières à Mayotte qui ont assuré pour l'URPS, la coordination de l'étude "UNONO WA MAORE" en 2018 et 2019. Tous ces infirmiers méritent amplement notre reconnaissance.

Je ne serais pas complet sans mentionner, saluer et remercier celle sans qui, toute cette communication, que ce soit sur notre site, la page Facebook de l'URPS, les campagnes

mailing, la formalisation des projets avec l'encadrement et la rigueur juridique que cela nécessite, les synthèses des réunions de travail, le lien avec les autorités sanitaires, la Préfecture et le Ministère des solidarités et de la santé n'auraient été possible. Présente à tous les instants, dimanches et jours fériés compris, à toutes heures du jour et bien souvent de la nuit, elle a été de tous les combats. Toujours dans l'ombre, discrète mais ô combien efficace, Emilie Dumez.

Elle a été bien plus qu'une chargée de mission. Elle a été le rempart juridique, toujours vigilante et attentive en apportant un regard professionnel et objectif aux élus URPS dont je me fais le porte-parole pour la remercier chaleureusement et lui souhaiter bonne chance pour la suite de sa longue et belle carrière.

Au 31 mai prochain, le mandat des élus actuels de l'URPS prendra fin pour laisser la place aux élus dont vous avez la lourde charge de désigner (vote depuis le 31 mars et jusqu'au 7 avril prochain).

Fier d'avoir conduit cette équipe, fier de vous avoir représenté et fier du travail accompli. Un grand merci à tous pour vos messages, votre soutien et votre engagement pour la profession et pour les patients.

Bonne lecture,

A bientôt,

Alain Duval

# URPS INFIRMIERS

## CRISE SANITAIRE COVID-19

### VISITE INFIRMIERE A DOMICILE POUR LES MALADES DE LA COVID-19

Depuis le 21 janvier 2021, un dispositif associant l'URPS Infirmiers, l'ARS, et l'Assurance Maladie a été initié afin de renforcer l'accompagnement des personnes devant s'isoler.

Les opérateurs en charge du contact tracing informent les personnes positives à la Covid-19 qu'un accompagnement sanitaire, matériel et psychologique à l'isolement est possible et **proposent la visite à domicile d'un infirmier libéral**. L'infirmier facture directement son passage à l'assurance maladie selon la nouvelle indemnisation inscrite à la NGAP.

En amont de la visite, la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA - 0800 444 974) demande au patient par téléphone de désigner son infirmier référent. A défaut, un échantillon d'infirmiers situés à proximité du domicile sera proposé au patient.

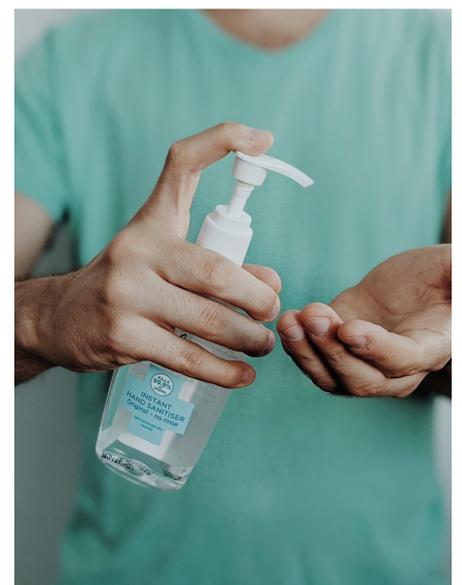
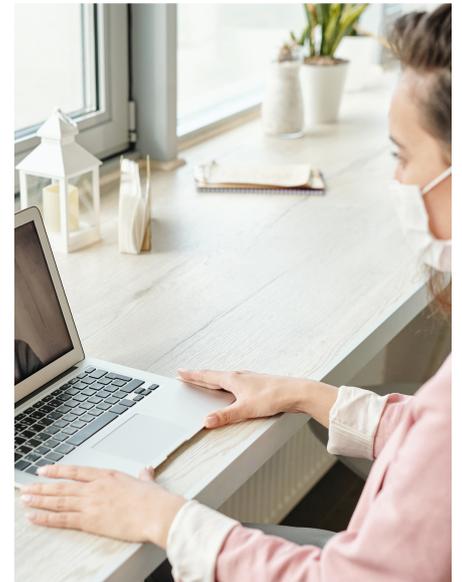
Lors de la visite, l'infirmier **aide le patient à organiser son isolement, lui prodigue des conseils et propose de dépister les membres de son foyer isolés avec lui**. Il peut également identifier des **besoins d'accompagnement social complémentaires** et les transmettre à la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) qui dépend de la préfecture.

Pour rendre compte de sa visite et informer le médecin du patient, **l'infirmier dispose de l'application « Lien l'App »**.

En cas de présence de cas variants connus, l'infirmier adapte ses conseils et les modalités pour tester les personnes du foyer (tests RT-PCR et proposition de réaliser un nouveau test à l'issue des 10 jours d'isolement).

Une offre d'hébergement dédié est proposée aux personnes dont la situation le nécessite.

Dans le cadre du suivi de l'isolement, les personnes sont contactées à J+4 et J+7. L'objectif est de tout mettre en œuvre pour joindre l'ensemble des personnes positives sous 24 heures à la suite du résultat de leur test, identifier le plus de cas contact possible et favoriser le suivi des consignes sur l'isolement ou le délai de réalisation des tests.



***Si vous souhaitez participer au dispositif de visites infirmières à domicile, nous vous invitons à cliquer [ICI](#)***

# URPS INFIRMIERS

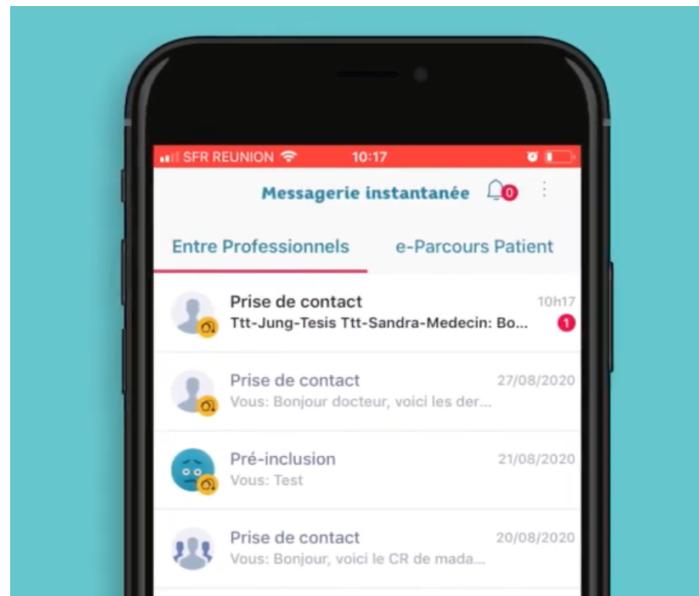
## LIEN L'APP, UNE APPLI SECURISEE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Application qui simplifie et sécurise la communication entre professionnels de santé tout en assurant la confidentialité des échanges.

C'est à la fois une messagerie instantanée entre professionnels de santé, à deux ou en groupe ; un annuaire partagé des professionnels de santé à La Réunion et un moyen d'accès aux documents de vos patients.

Pour utiliser LIEN L'APP, vous devez **disposer d'un compte OIIS PRO**.

Inscrivez-vous gratuitement en cliquant [ici](#).



## CAMPAGNE DE VACCINATION

**Les professionnels de santé libéraux et leurs secrétaires en contact direct avec les patients peuvent se faire vacciner.** La prise de rendez-vous est obligatoire, dans un des 8 centres dédiés : St Pierre, Le Tampon, St Denis, St Benoît, St André et St Paul. Elle se fait par internet ou par tél. au 0262 72 04 04.

La campagne vaccinale à La Réunion va s'intensifier dans les jours à venir compte-tenu des doses supplémentaires attendues. Pour en savoir +, cliquez [ICI](#). Par ailleurs, vendredi 26/03, la HAS donnait un avis favorable et samedi 27/03, les textes permettant aux infirmiers de prescrire et administrer les vaccins anti-Covid sont parus au JO.

## FORMATIONS TESTS RT-PCR COVID

L'URPS Infirmiers, en collaboration avec les laboratoires de biologie a pu vous proposer des **sessions de formation au prélèvement nasopharyngé pour le dépistage de la Covid-19 par RT-PCR et TAG**. De même, en collaboration avec le CSSOI, nous avons pu vous proposer des formations de 3h, gratuites et dispensées par le CHU, sur les règles d'hygiène à domicile et sur la technique de prélèvement pour dépistage par RT-PCR.



# URPS INFIRMIERS

## ASTREINTES DE NUIT EN EHPAD - OUEST

### LE POINT APRES 3 MOIS DE FONCTIONNEMENT

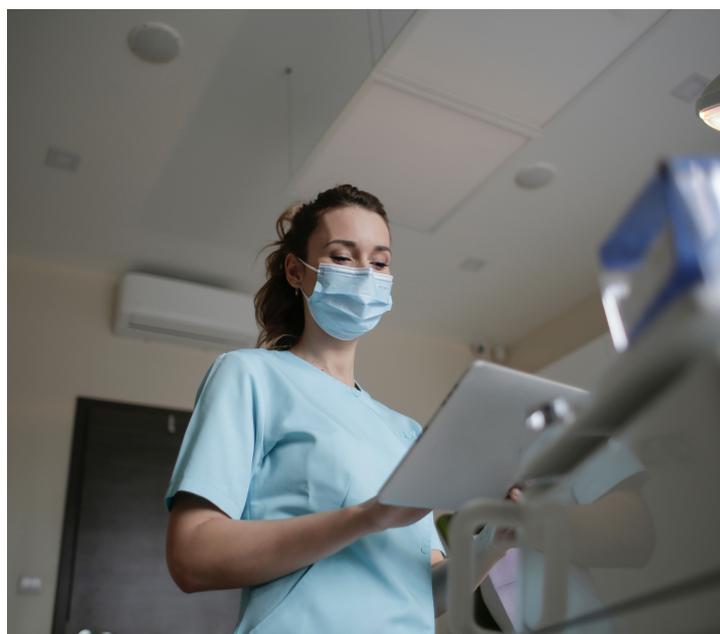
Depuis janvier 2021, 12 infirmiers libéraux exerçant dans l'OUEST assurent des astreintes de nuit, indemnisées forfaitairement, dans quatre EHPAD de l'Ouest.

#### POURQUOI ?

- 4 EHPAD dans l'Ouest ne disposent **pas de présence infirmière la nuit** (EHPAD LES LATANIER, F. LANAVE, LES ALIZEES, M.-F. DUPUIS).
- Volonté de l'ARS et des EHPAD d'organiser une permanence infirmière de nuit mutualisée permettant de **sécuriser la prise en charge des soins non programmés, la nuit, hors urgences vitales**.
- Assurer la **continuité des soins** en EHPAD conformément aux missions dévolues aux URPS
- Opportunité pour les IDELS d'apporter leur concours aux soins au sein des EHPAD et **expérimenter la permanence des soins ambulatoires infirmiers**.

#### COMMENT ?

- Une **astreinte téléphonique** portée par 12 IDELS.
- Apprécier de manière concertée avec l'AS la **nécessité du déplacement**, selon les protocoles établis
- Dispenser les **soins nécessaires**, accompagner et conseiller l'AS présente et tracer l'intervention
- Un **infirmier référent** chargé de coordonner le groupe d'IDELs : Nicolas Bocquelet



Retour d'expérience après 3 mois : satisfaction de l'ensemble des partenaires.

Vous souhaitez vous investir dans ce projet et assurer des astreintes en EHPAD dans l'Ouest indemnisées, **envoyez-nous votre candidature à : [contact@urpsinfirmiers-oi.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-oi.fr)**

# URPS INFIRMIERS

## LES CPTS A LA REUNION

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser à leur initiative autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

À La Réunion quatre projets ont été retenus :

- **CPTS Grand Sud** : Contribution de l'URPS Infirmiers tout au long du processus de création. Evelyne Plu et Olivier Brissonnet se sont investis dans ce projet jusqu'à la création de l'association CPTS Grand Sud. Evelyne Plu, infirmière libérale, a été élue vice-présidente de la CPTS.
- **CPTS Ouest** : L'URPS Infirmiers a soutenu la CPTS Ouest dès octobre 2019, avec notamment la création de la petite maison verte adossée au CHOR. La CPTS Ouest a perçu un financement appelé "incitation à une prise en charge partagée" (IPEP) pour la coopération inédite entre médecins et infirmiers. L'aide financière allouée par l'URPS dans l'optique d'indemniser les infirmiers libéraux effectuant des vacations sera donc restituée grâce au financement IPEP. Le référent URPS Infirmiers pour le projet "Maison Verte" est Teddy Noel, jusqu'au passage de relai du projet à la CPTS Ouest.
- **CPTS Est** : Le point de départ de cette CPTS était, à l'origine, centré sur les troubles du langage et de l'apprentissage, mais peu d'infirmiers s'y étaient investis. Le champ d'intervention de la CPTS a aujourd'hui été élargi et la Présidente de cette CPTS est le Dr C. Kowalczyk.
- **CPTS Nord** : Cette CPTS créée à l'initiative des professionnels de santé libéraux, est soutenue par l'URPS Infirmiers et Tip@santé. Elle a rédigé sa lettre de mission, qui a été acceptée par l'Assurance Maladie et l'ARS. L'association "projet CPTS Nord" a été constituée. Elle est présidée par Alain Duval, infirmier libéral. La feuille de route prévoit la constitution d'une équipe projet, la mise en place des groupes de travail courant avril-juin, la rédaction du projet de santé en mai-juin, l'AG constitutive et le vote des statuts définitifs en septembre, l'élection du bureau, l'envoi du projet de santé et la signature de l'ACI en novembre 2021 et enfin, la mise en oeuvre des actions en janvier 2022.



# URPS INFIRMIERS

## ET L'URPS INFIRMIERS C'EST ÉGALEMENT...

### ETUDE SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES IDELS

L'URPS a réalisé une enquête sur les conditions d'exercice des infirmiers libéraux à La Réunion et à Mayotte, afin d'identifier et de mesurer les problématiques majeures de la profession sur le territoire. Les résultats ont révélé un personnel infirmier expérimenté et polyvalent, malgré des conditions de travail difficiles et un manque de reconnaissance, faisant peser un risque avéré sur la profession à La Réunion et à Mayotte, puisqu'1/3 des infirmiers libéraux envisage de cesser d'exercer dans les 5 ans à venir.

### ETUDE UNONO WA MARRE À MAYOTTE

- **Objectif** : mieux connaître l'état de santé de la population et estimer la couverture vaccinale des enfants de - de 2 ans
- **Cible** : 4000 personnes âgées de 15 à 69 ans, et 2000 enfants de - de 15 ans.
- **Moyens** : En août 2018, un pilote a été organisé afin de tester le protocole et le mode opératoire. Des entretiens réalisés à domicile par des enquêteurs puis un RDV proposé afin que les IDELs puissent réaliser des mesures anthropométriques, de la tension artérielle et des prélèvements biologiques.
- **Qui ?** : 2 IDECs + 32 IDELs + 6 IDELs pour le pilote
- **Combien de prélèvements ?** : 3055

### REVARUN

- **Constats ?** Erreurs de compréhension dans l'observance du traitement lors du retour à domicile ; isolement du patient ; lien ville-hôpital défaillant ; ruptures de parcours ; réhospitalisation fréquentes...
- **Principes et objectifs ?** Organiser un suivi et une surveillance à domicile dès le soir de l'intervention jusqu'à J+4 ; accroître le nombre de patients éligibles à l'ambulatoire ; proposer une coordination sécurisée innovante entre la ville et l'hôpital.



# URPS INFIRMIERS



## JOURNEE DES INFIRMIERS LIBERAUX

Ces journées des infirmiers libéraux ont été créées pour faire avec vous des points réguliers sur les projets menés par l'URPS infirmiers, l'inter-URPS, vous présenter les différents réseaux de santé, les outils à votre disposition pour améliorer la coordination interprofessionnelle et échanger avec vous.

- Au total, 3 JRIL ont été proposées aux IDELS
- 4ème JRIL prévue fin 2020 annulée en raison de la crise sanitaire

## PROMOUVOIR LE LIBRE CHOIX DU PATIENT

En novembre dernier, l'URPS Infirmiers réalisait une étude sur l'activité des infirmiers libéraux à La Réunion révélant un contexte difficile de détournement de patientèle et de compérag.

Forts de ce constat, l'URPS a entrepris de rencontrer les dirigeants des établissements hospitaliers pour rappeler l'obligation des professionnels de santé de respecter le libre choix du patient.

Nous avons créé une **affiche rappelant le libre choix des patients** à apposer dans les cabinets, hôpitaux, officines... Téléchargez l'affiche [ICI](#)

A cette occasion, nous avons, à nouveau, entrepris de rencontrer les cadres des établissements de santé pour rappeler la réglementation et distribuer ces affiches.

«Patient, pour votre professionnel de santé,  
votre choix  
c'est votre droit.\*

\* Dans le cadre des droits et devoirs de chacun. Article L1110-8 du code de la santé publique  
"Le droit du malade au libre choix de son praticien et de son établissement de santé et de son mode de prise en charge, sous forme ambulatoire ou à domicile, en particulier lorsqu'il relève de soins palliatifs au sens de l'article L. 1110-10, est un principe fondamental de la législation sanitaire. (...)"  
\*\* Nous sommes tous libres de choisir notre soignant.

Une initiative des URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) de La Réunion

# URPS INFIRMIERS

## ZONAGE INFIRMIERS, OU EN EST-ON ?

L'ARS a présenté à l'URPS Infirmiers, au CIDOI et à la CGSS le 8 juillet 2020, les contours du prochain zonage à La Réunion.

L'URPS Infirmiers a émis un avis défavorable au schéma présenté au regard de deux éléments :

- La méthodologie pour parvenir au zonage proposé est non adaptée et ne tient pas compte du relief montagneux et du réseau routier ;
- Les centres de santé accessibles aux infirmiers salariés, qui n'étaient alors pas soumis au zonage, pouvaient ouvrir sur tout le territoire, recevoir des patients au centre et à domicile.

Conformément à la réglementation en vigueur, le zonage a été soumis à avis de la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) dans les deux mois à compter de sa présentation à l'URPS. Cette dernière a suivi l'URPS Infirmiers et a rejeté le zonage.

La procédure veut qu'un arrêté soit ensuite signé par la DG ARS puis publié. Nous sommes en attente de sa publication au RAA.



# URPS INFIRMIERS

## ELECTIONS URPS 2021

DU MERCREDI 31 MARS 2021 AU MERCREDI 7 AVRIL 2021 A 12H (HEURE DE PARIS), VOTEZ !

Depuis mercredi 31 mars 2021 et jusqu'au 7 avril 2021 à midi (heure de Paris), les infirmiers libéraux sont appelés à voter pour désigner leurs représentants aux URPS.

La procédure de vote est, pour la première fois, complètement informatisée.

Pour vous connecter et voter, cliquez sur le lien [ICI](#).

### RAPPEL, pour vous authentifier :

1. Saisir votre identifiant reçu par courrier
2. Saisir votre n° ordinal et votre n° de tél.
3. Saisir le mot de passe à 6 chiffres reçu par SMS

Puis cliquez sur "connexion"

Si vous n'avez pas reçu ou si vous avez perdu vos identifiants, vous pouvez cliquer sur le lien "si vous n'avez pas reçu vos codes de connexion".

En cas de difficultés rencontrées sur le site de vote, vous pouvez contacter l'assistance au 09 69 37 01 00 de 8h à 21h (heure de Paris).



*Jusqu'au 7 avril 2021,  
pour vous connecter  
et voter, cliquez [ICI](#)*

A screenshot of the voting website interface. The header is red and contains the text 'Elections aux Unions Régionales des Professionnels de Santé 2021' and navigation links: 'USER GUIDE', 'GUIDE DE L'ÉLECTEUR', and 'AIDE / FAQ'. The main content area is white and features a 'Bienvenue' message. There is a form with an 'Identifiant' field and a 'Code de sécurité' field. A red notification box says: 'Ce site est mis à votre disposition afin que vous puissiez participer aux élections aux Unions Régionales des Professionnels de Santé 2021.' Below it, a blue box says: 'Pour accéder à votre espace de vote, veuillez saisir votre identifiant puis le code de sécurité. Votre identifiant vous a été communiqué par courrier.' A 'CONNEXION' button is at the bottom.

# URPS INFIRMIERS

## COMMUNICATION

Votre URPS communique et vous informe régulièrement via le site internet, la page Facebook, les campagnes mailing, les newsletters...

### — SITE INTERNET

L'URPS Infirmiers vous informe sur l'actualité qui vous concerne via notre site [urpsinfirmiers-oi.fr](http://urpsinfirmiers-oi.fr)

Vous avez la possibilité de vous inscrire à la Newsletter en complétant le formulaire dédié sur le site.

### — PAGE FACEBOOK

Nous vous invitons à nous rejoindre sur la [page Facebook URPS Infirmiers OI](#) pour ne rien manquer de l'actualité. N'hésitez pas à commenter et à partager nos publications avec vos confrères.

### — E-MAILING

Les campagnes mailing nous permettent de communiquer et de vous alerter sur des événements importants. N'hésitez pas à nous transmettre votre adresse mail pour les recevoir.

### — EDITO

Dans le dernier édito en ligne du mois de **mars 2021**, l'URPS Infirmiers OI vous propose un tour d'horizon des actions menées. Vous pouvez le télécharger sur notre site, en page d'accueil ou consulter les précédentes éditions dans la rubrique "**Editos**".

### — L'URPS DANS LA PRESSE

- On en parle, on s'explique, La vaccination contre la Covid-19 s'accélère, Réunion 1ère, 31/03/21, à réécouter [ICI](#)
- JT de 19h sur Réunion la 1ère, 10/03/21, à partir 11'16, à revoir [ICI](#)
- Vidéo sur l'application Lien L'App, 26/02/21, à revoir [ICI](#)
- JT de 19h sur Réunion la 1ère, Les visites d'infirmier(e)s à domicile pour le suivi et l'aide à l'isolement des patients testés positifs à la Covid-19, 2/02/21
- On en parle, on s'explique, Réunion la 1ère, 25/01/21, Vaccination et tests antigéniques, à réécouter [ICI](#)



# URPS INFIRMIERS

## L'URPS INFIRMIERS A VOTRE SERVICE



L'URPS Infirmiers OI, c'est 8 élus et une chargée de mission, investis et déterminés à représenter et servir les infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, sans distinction ni prosélytisme.



### Où nous retrouver ?

Sur notre site internet  
[urpsinfirmiers-oi.fr](http://urpsinfirmiers-oi.fr) et  
sur notre page  
Facebook URPS  
Infirmiers OI.



### Comment nous contacter ?

Via notre adresse mail  
[contact@urpsinfirmiers-oi.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-oi.fr) ou  
notre plateforme téléphonique  
au 02 62 79 00 01.



URPS Infirmiers OI

[contact@urpsinfirmiers-oi.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-oi.fr) - 0262 79 00 01

[www.urpsinfirmiers-oi.fr](http://www.urpsinfirmiers-oi.fr) - Page Facebook @urpsinfirmiersoi